

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 11 septembre 2025
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
02/09/2025

Nombre de Conseillers élus :
15

Nombre de Conseillers en fonction :
15

Nombre de Conseillers présents :
15

Nombre de procurations :
0

Étaient présents

la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjointes : MM. FISCHER Claude, RETTIG Patrick, BACHER Régis

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : FREYSS Marlène, HEYD Valérie, KURTZ Sarah, MATTER Fanny, NOEPEL
Mélanie et STROH Michèle

MM. : DIEMER Thibaut, GRUNELIUS Jean-Marie, OBERHAUSER Lionel, BAUR
David, SCHLUPP Julien

Absents : /

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Joanne, secrétaire générale de mairie

OBJET : Demande de subvention au titre du fonds communal Alsace

Madame la Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que le Fonds Communal Alsace, subvention mise en place par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000 € est mobilisable jusqu'à fin 2025. La commune n'a pas encore sollicité ce fonds sur la période 2022-2025, or le 30 septembre 2025 constitue la date limite de dépôt des dossiers.

Il est également rappelé que dans le cadre de la rénovation du gymnase du collège portée par le SIVU d'Achenheim, la commune peut actionner ce fonds et déléguer ses crédits non-consommés en totalité ou partiellement, moyennant une délibération avant le 15 septembre 2025.

La Maire présente brièvement les règles d'éligibilité au Fonds communal Alsace et précise que les projets évoqués notamment le devis des panneaux photovoltaïques ne sont pas éligibles.

Vu les explications de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver l'engagement de la commune dans la rénovation du gymnase d'Achenheim**
- **D'autoriser Madame la Maire à solliciter le fonds communal d'Alsace auprès de la CEA et de signer tous les documents afférents.**
- **D'allouer l'intégralité de la subvention à hauteur de 100 000,-€ au SIVU d'Achenheim.**

OBJET : Validation des emprunts du SIVU d'Achenheim au titre des travaux de rénovation du gymnase

Madame la Maire rappelle que pour réaliser la rénovation du gymnase d'Achenheim, deux emprunts sont nécessaires pour financer le projet. Les propositions annexées à la présente délibération sont présentées au Conseil.

Un emprunt auprès du crédit Mutuel, pour un montant de 1 500 000,-€ et un emprunt relais auprès du Crédit agricole de 2 000 000,-€ dont la répartition se fait à hauteur de 50% pour Achenheim et 50% réparti entre les 8 communes membres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui suit, décide à l'unanimité :

- **La réalisation des deux emprunts auprès des organismes bancaires du Crédit Mutuel et du Crédit agricole**
- **D'autoriser Madame la Maire et le Président du SIVU à signer les offres correspondantes**
- **D'accepter la ventilation de 50% pour Achenheim et 50% réparti entre les 8 communes membres.**

OBJET : Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

- **DIA n° 02/2025** déposée le 07/07/2025 par M^e SCHNEIDER à Wasselonne pour le compte de M. & Mme MULLER Michael en vue de la vente d'un bien situé 26 rue de la Liberté à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 08/07/2025
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 1, n°123
Contenance : 652 m².
Prix : 450 000,-€
Acquéreur(s) : M. & Mme SENE Maxime & Elsa , 18 rue des Vanneaux 67000 STRASBOURG
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.
- **DIA n° 03/2025** déposée le 02/09/2025 par M^e WEINGERTNER à SCHILTIGHEIM pour le compte de M. BACHER Régis et Madame MOREL Sophie en vue de la vente d'un bien situé 4a rue des Faisans à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 04/09/2025
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 27, n°163, 164, 165
Contenance : 462 m².
Prix : 390 000,-€
Acquéreur(s) : M. RIGAUD Quentin & Mme LEROY Iris, 2 Quai Saint-Nicolas 67000 STRASBOURG
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.

OBJET : Demande de subvention de la part de l'association demi-lune

L'association demi-lune a organisé sa deuxième édition du festival en août dernier aux étangs. Cette manifestation prend de l'ampleur et nécessite des moyens financiers de plus en plus conséquents, notamment pour les cachets des groupes de musique, et le service de sécurité. C'est pourquoi l'association sollicite une subvention auprès de la commune, afin de pérenniser l'évènement et améliorer davantage la qualité de la manifestation. Madame la Maire précise que l'association des 10 jours vert le futur bénéficiait d'une subvention à hauteur de 500,-€ pour l'organisation de leur festival et rappelle qu'il s'agissait en 2025, de leur dernière édition. Ainsi, Madame la Maire propose de verser la même subvention à l'association demi-lune afin de les aider à développer les futures éditions du festival et maintenir un évènement de qualité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui suit, décidé à l'unanimité :

- **D'approuver le versement d'une subvention annuelle à hauteur de 500,-€ à compter de 2026**

OBJET : Revalorisation du loyer et remise en location du logement de l'ancienne école

Madame la Maire informe le Conseil que le logement de l'ancienne école s'est libéré au mois de juillet. Avant de le remettre en location, il est proposé de revoir le montant du loyer, tout en conservant l'idée que ce denier ne pourra être loué au tarif réellement applicable de 11,-€/m² en raison des contraintes qui y sont liées.

En effet, même si le logement a du potentiel au niveau des volumes, du cadre et de l'emplacement, il est important de souligner la présence de nuisances certains soirs par semaine, généré par le bar qui se situe au rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- De fixer le montant du loyer à 700,-€ H.C ;
- A dossier équivalent, de favoriser les citoyens du village ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer le bail avec le candidat ayant un dossier complet et réputé favorable.

OBJET : Fixation de la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur pour le recensement de la population 2026

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 156 et 157 fixant les modalités et la procédure du recensement de la population ;
- Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant que la Commune de KOLBSHEIM fait partie du groupe des Communes dont le recensement aura lieu au début de l'année 2026 ;

Considérant qu'il appartient à la Commune de procéder à la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur qui seront chargés d'effectuer les opérations de collecte ;

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

1. de fixer la rémunération brute des deux agents recenseurs à recruter pour les opérations de collecte comme suit :
 - 1,71 € par habitant recensé.
 - 1,03 € par logement recensé.
2. de fixer la rémunération brute de l'agent communal à temps complet nommé coordonnateur par arrêté du Maire à une somme forfaitaire nette de 315,- €, qui sera versée sous forme d'heures supplémentaires avec le traitement du mois de février 2026.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APE des petits Kolbshemers

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la dissolution du RPI KOLBSHEIM – BREUSCHWICKERSHEIM a également entraînée la dissolution de Breusch & Kolbs APE. Ainsi, une nouvelle association spécialement dédiée à l'école de Kolbsheim a vu le jour. Cette dernière sollicite une subvention afin de couvrir une partie des frais de création.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De verser une subvention exceptionnelle de 100,-€ pour la création de l'association**
- **De rajouter l'association dans la liste des subventions annuelles inscrites au budget en début d'année.**

OBJET : Attribution de subventions aux établissements scolaires pour l'organisation de classes de découverte et de voyages

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de fixer le montant des subventions accordées aux établissements scolaires (écoles maternelles, écoles primaires et collèges) scolarisant des élèves domiciliés à KOLBSHEIM, pour l'organisation de classes de découverte, classes musicales, classes de neige et voyages scolaires à 6 € par élève et par jour.

Il propose, compte tenu de l'augmentation sensible du coût de la vie, de revoir ce montant et de le porter à 7,-€ par élève et par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter le montant des subventions accordées aux établissements scolaires (écoles maternelles, écoles primaires et collèges) scolarisant des élèves domiciliés à KOLBSHEIM, pour l'organisation de classes de découverte, classes musicales, classes de neige et voyages scolaires à 7,- € par élève et par jour à compter du 11 septembre 2025.

Par ailleurs, les dispositions suivantes, arrêtées pour le paiement, sont reconduites : la subvention est payable à la Coopérative scolaire, au Foyer Socio-éducatif ou au compte d'une Association dûment constituée et gérée dans le cadre de l'établissement scolaire organisant la classe de découverte, sur présentation d'une liste nominative des élèves domiciliés à KOLBSHEIM ayant participé à la classe de découverte, certifiée par le Directeur d'école ou le Principal de collège.

OBJET : DIVERS

- **Date du prochain Conseil** : 16 octobre à 20H
- **Convention citoyenne** : La réunion des référents se tiendra le 15 septembre en mairie pour définir le périmètre d'intervention de chaque référent.
- **Octobre rose** : 5 octobre 2025 – Valérie et Mélanie se proposent de tenir la caisse
- **Réorganisation de service** : Le nettoyage de l'école a été sous-traité afin de libérer des heures à Johanna, lui permettant de retourner en espaces verts plus régulièrement. L'entretien et la gestion des locations de la salle socioculturelle reste néanmoins à sa charge.
- **Visite du Parlement Européen** : 11 novembre à 15H
- **Qualité de l'air** : Le Conseil approuve à la majorité la signature du devis de bio monitor afin d'avoir un retour sur les impacts du GCO. Pour rappel, les dernières mesures datent de 2022.
- **Animation 3^{ème} âge** : 14 décembre 2025. Si les conseillers ont des idées d'animation, ils peuvent les transmettre à la mairie.

**Pour extrait certifié conforme,
KOLBSHEIM, le 11 septembre 2025**

La Maire,



Annie KESSOURI

